



Ref : LB/C3D/11au13juin2014

COMPTE RENDU

Séminaire des 11, 12 et 13 juin 2014

En présence de

Franck Barbier (Valenciennes), Isabelle Baron (Limoges), Laurent Beauvais (ANESTAPS), Benoit Bolmont (Metz), Laurent Bosquet (Poitiers), Lionel Crognier (Dijon), Jean-Yves Carn (Brest), Didier Chapelot (Paris nord - Bobigny), François Cottin (Evry), Didier Delignières (Montpellier), Xavier Devillard (Saint-Etienne), Tarak Driss (Nanterre), Pierre Fontanari (Toulon), Antoine Gauthier (Caen), Claude Hertogh (Pointe à Pitre), Arnaud Jaillet (Amiens), Pierre Alban Lebecq (Cergy), Christine Le Scanff (Orsay), Thierry Letellier (Reims), David Leroy (Rouen), Eric Margnes (Tarbes), Cécile Nicolle (Marnes la Vallée), Bénédicte Noury (Angers), Marc Salmon (Paris est – Créteil), Michèle Schwartz (Nancy), Nicolas Tordi (Besançon), Hechmi Toumi (Orléans), Yannick Vanpouille (Lyon), Hassane Zouhal (Rennes)

Ordre du jour

1. Informations diverses	2
2. Entraînement sportif.....	3
3. Activité Physique Adaptée - Santé.....	4
4. Questionnaire sur l'insertion professionnelle en STAPS.....	6
5. Assises de la professionnalisation en STAPS.....	7
6. Site WEB.....	7
7. Statuts et règlement intérieur	8
8. Départements, Divisions et Instituts	9
9. Elections au Conseil d'Administration	10

1. Informations diverses

Les informations diverses spécifiques aux points qui sont à l'ordre du jour ont été placées directement dans ces sections (par exemple les sollicitations du milieu sportif sont présentées dans la section 2 : Entraînement sportif, ou le projet de Licence Santé est présenté dans la section 3 : Activité Physique Adaptée – Santé)

Plusieurs directeurs ont été élus ce printemps ou au début de l'été :

- Jeanick Brisswalter (Nice)
- Luc Collard (Paris Descartes)
- William Gasparini (Strasbourg)
- Thierry Letellier (Reims)
- Julien Morlier (Bordeaux)
- Elodie Varraine (Font Romeu)
- Hassane Zouhal (Rennes)

La C3D est alertée sur les risques d'éclatement de ses spécialités/parcours dans certaines Universités. Dans le cadre du rapprochement entre Marne la Vallée et Créteil, il est par exemple prévu que la spécialité Management du Sport soit proposée par l'IAE. Une discussion plénière est engagée sur les mutations actuelles de l'Université qui risquent de fragiliser notre discipline : disparition de structures comme c'est le cas à l'Université de Versailles – Saint Quentin, disparition de la partie recherche comme c'est le cas à l'Université de Bordeaux, où les UFR deviennent des UF et les laboratoires deviennent des structures qui pèsent autant que ces UF, risque de redéploiement de spécialités STAPS vers d'autres composantes de l'Université comme ce sera probablement le cas à Créteil / Marne la Vallée. Toutes ces situations, même si elles ont souvent une logique locale, ont un impact national qu'il ne faut pas négliger. La C3D doit rester prudente à ce sujet afin de veiller au développement cohérent et durable de la filière STAPS. La meilleure garantie pour cela semble être notre corps de métier : l'activité physique, et l'approche interdisciplinaire qui nous caractérise et que nous devons revendiquer.

2. Entraînement sportif

La C3D a reçu plusieurs sollicitations du mouvement sportif

La Fédération Française du Sport Universitaire a invité la C3D aux travaux du comité directeur fédéral à Arcachon, le 17 Juin 2014

Le Comité National Olympique et Sportif Français a invité la C3D à participer à la mise en place du Comité de pilotage « Sentez-Vous Sport » consacré à l'Enseignement Supérieur en vue d'organiser et coordonner les deux journées dédiées à cet événement (jeudi 18 et vendredi 19 septembre).

Fluidification des parcours

La revendication de la communauté STAPS est d'obtenir du Ministère en charge de la jeunesse et des sports une définition claire des prérogatives d'interventions en fonction des niveaux de formation, en distinguant clairement les formations universitaires (III et II) et les BP (IV), et d'obtenir des garanties pour que les milieux professionnels jouent le jeu. En contrepartie, nous pouvons en effet faciliter les passerelles pour que les BP puissent plus aisément accéder à nos formations. En sens inverse, permettre à nos étudiants en échec après un ou deux ans de se réorienter plus facilement dans les formations du Ministère en charge des sports qui les intéressent. Des réunions sont prévues entre les différents acteurs, incluant la C3D.

Relations avec l'ANPPU

La C3D doit avoir avec l'ANPPU le même positionnement qu'avec la SFP-APA, c'est à dire un partenariat avec échange d'informations, diffusion réciproque d'information, actions communes éventuelles, etc. En revanche, contrairement au souhait de l'ANPPU, la C3D n'a pas à investir cette association en nommant un représentant au sein du CA. Cela n'empêche pas que des enseignants (ou directeurs) STAPS s'y investissent. Il est à noter que l'ANPPU se questionne actuellement sur la meilleure forme à donner à son action, et notamment sur l'opportunité de créer un syndicat des préparateurs physiques.

Politique de la C3D sur l'entraînement sportif

Lionel Crognier et Arnaud Jaillet ont pris en charge la problématique de l'entraînement sportif au sein du CA de la C3D. Ils proposent avant toute chose de faire un état des lieux précis sur la filière, en particulier sur l'offre de formation, le marché de l'emploi, l'insertion professionnelle de nos diplômés, et sur les positions antérieures de la C3D. La liste des suppléments au diplôme, ainsi que les compte-rendu des séminaires au cours desquels la problématique de l'entraînement sportif a été abordée et a conduit à des prises de position est annexée à ce CR (*Annexe 01 – Liste des APS au supplément au diplôme ; Annexe 02 – CR C3D Saint Raphael 2011 ; Annexe 3 : CR – C3D Metz*

2011 ; Annexe 04 : CR C3D Rouen 2012 ; Annexe 05 : CR C3D Marseille 2012 ; Annexe 06 : récapitulatif des décisions relatives à l'entraînement sportif).

Les ateliers de travail spécifiques à l'entraînement sportif ont concerné plus particulièrement la problématique de la carte professionnelle en préparation physique et plus généralement celles de la liste des APS qui peuvent être proposées dans le supplément au diplôme, et de la fluidification des parcours de formation entre le Ministère en charge des sports et le Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le bilan de ces discussions est présenté dans l'Annexe 07 : Groupe de travail entraînement sportif.

Implications pour le conseil d'administration

Partir de ce bilan pour définir un axe politique qui sera discuté en séance plénière de la C3D.

Présenter les positions de la C3D sur la fluidification des parcours, la liste des APS qui peuvent être proposées dans le supplément au diplôme et la carte professionnelle en préparation physique lors des réunions interministérielles organisées à l'automne

3. Activité Physique Adaptée – Santé

Projet de Licence Santé

L'organisation des nouvelles formations se basera notamment sur le Cadre National des Formations (CNF), avec la création d'une Licence Santé et la mise en place de parcours. La question se pose de la place de notre licence APA-S: parcours de la Licence STAPS ou parcours de la Licence Santé ? Plusieurs arguments (merci à Alain Varray pour les échanges préparatoires à la Conférence) vont dans le sens d'un maintien au sein de la licence STAPS.

- un élément d'identité et de cohérence générale de nos formations : notre cœur de métier est l'activité physique, pas la santé comme bien d'autres professions (médecins, infirmier, kiné, pharmaciens... etc.). Les APA-S doivent être pensées et vues au regard du cœur de métier. Ce n'est pas parce que nos activités nous mettent parfois en interaction avec la santé que nous devons tout orienter sur cet axe.
- un élément de stratégie : intégrer une Licence Santé nous placerait de fait sous la tutelle de la médecine, et risquerait de fragiliser considérablement la filière STAPS, qui perdrait son unité.
- un élément historique : pendant des décennies, personne à part les STAPS ne croyait en une interaction favorable entre l'activité physique et la santé. Maintenant que ce lien est acquis (et largement valorisé), il serait maladroit de lâcher notre identité première (l'AP dans laquelle

nous avons des forces qui sont de plus en plus reconnues, y compris par les médecins) par une secondaire (la santé, dans laquelle nous n'existerions que partiellement).

Par contre, la création de passerelles est tout à fait envisageable, mais avec des discussions précises et attentives avec les structures qui coordonnent les formations.

Table ronde de Marseille

Une table ronde sur la place des APA-S dans l'offre de soin s'est tenue en marge du congrès de la SOFMER à Marseille (mois de mai). Cette initiative fait suite à la Journée Nationale des APA-S qui s'est tenue au mois d'avril à Nanterre (*Annexe 08 – CR de la journée nationale des APA-S*).

L'impression générale de cette table ronde (*Annexe 09 – CR de la table ronde de Marseille*) fut très positive, avec une position sans équivoque des représentants des sociétés savantes et de la FEDMER. Les enseignants en APAS ont toute leur place dans le dispositif et ont des compétences spécifiques qui les distinguent des kinés (liées notamment au cœur de métier). Les retours d'expérience sont généralement très positifs. La seule difficulté pour les établissements de soin de suite et de réadaptation est administrative : sur quel support recruter ces professionnels.

La FEDMER propose d'accompagner la communauté STAPS dans la démarche qui consisterait à obtenir un décret (comme ce fut le cas pour les psychologues il y a plusieurs années) qui spécifie les missions spécifiques des enseignants d'APAS. La démarche sera longue, mais tous les feux sont au vert. Ce travail nécessite une parfaite unité des actions menées auprès du Ministère de la Santé.

Plusieurs actions parallèles se déroulent actuellement : 1) la SFP-APA réalise un AUDIT sur les compétences professionnelles des enseignants en APAS, 2) la C3D mène de front deux dossiers : la rédaction des annexes à la « convention STAPS – Médecine » (point suivant) et la journée nationale des APAS. Il est proposé d'organiser une réunion qui regrouperait tous les acteurs de notre communauté afin de faire le point sur les actions en cours, de mettre à plat les différentes productions pour rédiger un document unique, et d'arrêter une stratégie concertée et partagée pour les mois à venir. Participeront à cette réunion qui se tiendra le mardi 16 septembre au Ministère de la Santé : la C3D, le CNU, la SFP APA, l'AFAPA, l'ACAPS et les collègues impliqués dans la journée nationale des APA-S et la table ronde de Marseille : Pascale Duché et Thibaut Guiraud.

Convention STAPS / Médecine

Le bilan du travail réalisé par le groupe de pilotage est présenté dans l'*Annexe 10 – Bilan du comité de pilotage convention STAPS/Médecine*. Il a permis de finaliser l'annexe propre aux STAPS, et

d'étendre les relations à la conférence des doyens de pharmacie. Il est rappelé que les UFR/Départements doivent faire le maximum pour participer aux discussions ou à la mise en œuvre des Plans Régionaux Sport Santé Bien Etre et à interagir avec les ARS. La prochaine étape consiste à travailler sur un vademecum qui serait un cadre de référence pour les structures qui souhaitent mettre en œuvre les dispositions prévues dans la convention STAPS / Médecine. La prochaine réunion est prévue en même temps que celle qui est évoquée à la fin du point précédent (Table ronde de Marseille), le mardi 16 septembre.

Implications pour le conseil d'administration

Il s'agit d'un dossier important pour l'année à venir. Le CA de la C3D doit jouer un rôle central dans le pilotage des actions menées dans ce cadre

4. Questionnaire sur l'insertion professionnelle en STAPS

Ce travail fait suite à la réflexion engagée lors du séminaire de Nanterre. Pour rappeler le contexte, La DGESIP souhaite engager une enquête nationale sur l'insertion professionnelle des titulaires d'une licence STAPS avec un parcours APA-S ou ES, et demande à la C3D d'être partenaire. Compte tenu de la très grande hétérogénéité dans la méthodologie utilisée, la C3D a pris l'option de partir de l'outil proposé par la DGESIP et de l'affiner pour le rendre plus accessible (*Annexe 11 - Enquête Insertion : finalité et organisation*). Le questionnaire proposé est présenté en annexe (*Annexe 12 - Questionnaire Insertion professionnelle Licence C3D*).

L'enquête doit produire une procédure statistique sur l'ensemble de l'offre Licences académiques et Master de la nouvelle nomenclature. Toutes les UFR collaborent sur la base d'un engagement minimal en terme de constitution du fichier qualifié et recueil des données.

A partir de la cartographie des formations L et M, il convient de définir un échantillon représentatif. Les formations se répartissent ainsi : 36 APAS, 48 EM, 33 ES, 32 MS, 5 Ergo. Le nombre moyen d'étudiants par formation est variable : 37 en APAS, 58 en EM, 38 en ES, 40 en MS, et 22 en Ergo.

Sur la base de 5 parcours à suivre sur 2 niveaux (L et M), et un échantillon de 10 UFR par niveau, 100 cohortes de diplômés doivent être suivies, soit au minimum 2 diplômés par UFR. Un suivi de cohorte serait plus intéressant qu'une simple photographie, mais la mise en œuvre est plus complexe dans le sens où elle nécessite plus de ressources de la part des UFR/départements. Un tirage au sort des composantes impliquées dans le suivi de chaque diplôme sera réalisé parmi les structures éligibles (celles qui proposent le diplôme depuis une période suffisamment longue pour avoir une promotion de finissants en 2011), et une régulation se fera à posteriori en fonction des moyens dont elles disposent pour réaliser l'enquête.

Implications pour le conseil d'administration

Le Conseil d'administration assurera le contrôle et le suivi de cette enquête auprès de la communauté STAPS et assurera le lien avec la DGESIP

5. Assises de la professionnalisation en STAPS

Quelques textes importants déjà diffusés dans le CR du séminaire de Nanterre sont à nouveau annexés à ce CR pour les nouveaux Doyens et Directeurs : *Annexe 13 – Les branches professionnelles et les métiers de l'APAS*, et *Annexe 14 – Enquête CAFEMAS sur l'insertion professionnelle*.

Yannick Vanpouille fixe comme objectif la tenue d'assises de la professionnalisation à une échelle de deux ans. Le but poursuivi est d'échanger avec les branches professionnelles sur les métiers, les conditions d'exercice et les compétences attendues afin de mettre en place une structure de concertation qui permettrait à la communauté STAPS d'adapter son offre de formation initiale et continue au marché de l'emploi et à son évolution.

Cet objectif nécessite de mobiliser plusieurs membres du CA (notamment les responsables des filières), qui piloteraient un groupe représentatif des différents secteurs des STAPS. Ce groupe pourrait intégrer d'autres membres de la C3D, mais aussi des collègues qui sans être Doyens sont particulièrement impliqués dans cette problématique.

Les tâches à réaliser dans ce cadre sont importantes. Elles sont résumées dans *l'Annexe 15 – Assises de la professionnalisation*. Il est proposé de recruter un chargé de mission comme la C3D l'a fait pour la problématique du sport santé.

Implications pour le conseil d'administration

Prendre position sur le recrutement du chargé de mission et en définir les missions exactes, ainsi que les conditions de recrutement. Planifier les différentes étapes de la mise en œuvre de ces assises

6. Site WEB

Claude Hertogh a pris en charge la problématique du site Web au sein du CA de la C3D. Les résultats de l'enquête qu'il a organisée sont présentés dans *l'Annexe 16 – Bilan de l'enquête sur le site Web de la C3D*. Cette enquête a permis de préciser les attentes et les priorités de la C3D. Elle a également donné les orientations sur lesquelles devait se pencher le groupe de travail qui a réfléchi

à la mise en œuvre de ces orientations. Le fruit de cette réflexion est présenté dans l'*Annexe 17 – Bilan du groupe de travail sur le site Web de la C3D* et constitue la feuille de route du travail à réaliser sur le site au cours des prochains mois.

Implications pour le conseil d'administration

Fixer le calendrier et la méthode de travail pour la mise en œuvre du nouveau site

7. Statuts et règlement intérieur

Suite à une discussion générale sur les statuts de la C3D, il est proposé de rédiger un règlement intérieur. L'un des objectifs de ce règlement intérieur est d'éviter la hiérarchie blessante entre les "directeurs élus" et les autres, qui est actuellement inscrite dans nos statuts. Un second objectif serait également de dissocier l'assemblée générale, qui ne peut être constituée que des membres de l'association (directeurs à jour de leur cotisation), du séminaire qui regroupe les représentants des composantes.

- L'assemblée générale ne servirait dans ce sens qu'aux décisions administratives (élection du CA), selon les dispositions actuelles des statuts
- Le séminaire serait quant à lui constitué en organe consultatif, avec une voix par composante (à jour de son "abonnement aux productions de la C3D"). Dans ce cadre, le directeur d'une composante peut se faire représenter, ou venir accompagné.

Les propositions du séminaire devraient ensuite être officiellement avalisées par le CA, ce qui correspond d'ailleurs à son rôle d'administrateur.

Cette organisation permettrait de régler les ambiguïtés entre l'association C3D qui ne représente statutairement que des individus, et l'entité C3D supposée représenter des institutions.

Implications pour le conseil d'administration

Mettre en place une réflexion sur les statuts de la C3D et sur le règlement intérieur, qui sera présentée et discutée lors du prochain séminaire.

8. *Départements, Divisions et Instituts*

Cette réunion avait pour objectifs 1) d'identifier les critères qui déterminent ce qu'est une "petite structure", 2) d'identifier les statuts et les modes de fonctionnement des départements/divisions/instituts, et 3) d'identifier les principaux enjeux/problèmes.

Identifier les critères qui déterminent ce qu'est une "petite structure"

Le groupe est arrivé à la conclusion qu'une structure peut-être considérée comme « petite » selon différents critères (e.g., statut, nombre d'étudiants et/ou de personnels, offre de formation, âge de la structure...). Il est alors préférable de laisser aux structures leur libre choix d'adhérer aux travaux qui suivront sur les « petites structures ». Une autre solution serait peut-être de prendre le problème à l'inverse et d'identifier quelles sont les « grosses structures » pour définir les petites.

Identifier les statuts et les modes de fonctionnement

Il existe différents statuts (département rattaché à une UFR, département rattaché directement à l'université, division, UFR, institut). De fait, les fonctionnements (structuration et organisation) sont très différents et il n'y a pas un modèle qui ressort plus qu'un autre.

Identifier les principaux enjeux/problèmes.

Il existe, en local, des problèmes récurrents (recrutement, financement, difficultés d'implanter des formations nouvelles...). Cependant les principales inquiétudes exprimées sont liées aux fusions actuelles. Il est demandé d'établir une cartographie des fusions et comment elles sont réalisées... Il est demandé à la C3D (ou autre) d'aider au dialogue entre petites et grosses structures voisines. Ce dialogue pourrait également aider à développer des spécificités dans les petites structures. Par ailleurs, il est constaté que les petites structures permettent un maillage territorial intéressant. Il est également constaté que les petites structures devraient davantage communiquer.

Suite à cette première réunion, il est envisagé d'identifier les petites structures, d'établir un état des lieux des principaux problèmes, de réaliser une cartographie des fusions (ou autre ex comue...) et d'entamer une réflexion pour aider à ces rapprochements. Ces points seront présentés au séminaire de novembre. Il a également été souhaité sur le long terme un partage d'expériences afin d'aider les petites structures dans leurs démarches

9. Elections au Conseil d'Administration

Le secrétaire général de la C3D fait état du nombre de sièges à pourvoir au sein du CA. Cinq sièges sont proposés au renouvellement, et un siège est vacant suite au départ de Pascal Legrain. Huit directeurs font acte de candidature : Laurent Bosquet (Poitiers), François Cottin (Evry), Didier Delignières (Montpellier), Xavier Devillard (Saint Etienne), Arnaud Jaillet (Amiens), Thierry Letellier (Reims), Nicolas Tordi (Besançon), Hassane Zouhal (Rennes).

Sont élus pour un mandat de deux ans :

- Laurent Bosquet
- François Cottin
- Didier Delignières
- Xavier Devillard
- Arnaud Jaillet
- Hassane Zouhal